

CHARTRE DES VALEURS

« Une coopérative d'habitation, sans but lucratif, qui vise à procurer une haute qualité de vie à ses coopérateur.trice.s, dans un cadre associatif et démocratique. »

En adhérant à la Codha, nous, les coopératrices et les coopérateurs adoptons et promouvons les valeurs suivantes :

LE RESPECT

Nous reconnaissons les différences entre les personnes, les origines et les modes de vie. La coopérative encourage la compréhension mutuelle et les échanges. Elle lutte contre les discriminations et veille à l'égalité de traitement.

LA SOLIDARITÉ

Nous agissons de manière solidaire les un.e.s vis-à-vis des autres. Nous privilégions l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. La coopérative suit les préceptes des droits humains fondamentaux, en particulier le droit à un logement de qualité, écologique et sain.

LA MUTUALISATION

Nous mettons en commun des ressources personnelles et financières pour atteindre les buts décidés collectivement. La coopérative favorise et dynamise la participation ainsi que l'action collective de ses membres en veillant au meilleur partage de ses ressources.

LA RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUE

Nous nous impliquons activement pour le bon fonctionnement de la coopérative, de notre quartier ou de notre immeuble. La coopérative et les coopérateur.trice.s s'engagent mutuellement à mettre en œuvre et respecter des processus de coopération transparents et démocratiques.

L'AUTONOMISATION

Nous visons l'autonomisation de nos modes de vie, à l'accroissement de nos compétences et de nos moyens d'action sur notre environnement. La coopérative accompagne et soutient ces processus collectifs visant à renforcer l'autonomie et la liberté des coopérateur.trice.s.

LA QUALITÉ

Nous recherchons et promouvons un environnement harmonieux, sûr, écologique et propice aux interactions sociales. La coopérative mobilise ses ressources pour produire les meilleures réalisations possibles et améliorer la qualité de vie dans ses réalisations, dans les quartiers et dans les villes.

L'ENVIRONNEMENT

Nous privilégions des choix respectueux de l'environnement, économes en énergie et favorisons la production d'énergie renouvelable. La coopérative, en privilégiant une simplicité choisie, organise les conditions optimales d'un mode de vie respectueux de l'environnement.

Par ma signature je m'engage à respecter la présente charte.

Lieu et date : **Signature :**

PRINCIPES FONDATEURS DE LA CODHA

Coopération interne

En adoptant la forme coopérative sans but lucratif la Codha cultive la coopération : entre les membres, entre les membres et les organes de la coopérative, entre les associations de futur.e.s habitant.e.s et les habitant.e.s. Un engagement des membres est attendu, au niveau de la coopérative, du projet, puis de l'immeuble et du quartier. Les organes de la coopérative facilitent et créent les conditions favorables à cette coopération. Les décisions sont prises démocratiquement.

Participation

La Codha met en place des processus participatifs, aussi bien lors du développement des projets, que pour la gestion associative des immeubles. La participation lors de ces phases est définie par des chartes ad hoc (Charte des futur.e.s habitant.e.s et Charte des habitant.e.s). Elles visent à intégrer les visions et intérêts des coopérateurs.trices et à favoriser le lien social entre les membres. Les coopérateurs.trices de la Codha créent les conditions de cette participation et ils.elles donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre ces moments d'échanges et de débats.

Habitat

La coopérative développe avant tout les meilleures formes d'habitat pour ses membres. Elle vise notamment à produire des logements de haute qualité à prix coûtant. Elle veille à maintenir une mixité au sein de ses logements : mixité des typologies, mixité sociale et intergénérationnelle. La coopérative innove en matière typologique et cherche à proposer des logements répondant aux changements sociétaux, comme par exemple des logements communautaires (clusters, colocations).

Qualité de vie

La coopérative promeut une haute qualité de vie favorisant le lien social et l'ouverture sur le quartier, dans ses immeubles par la construction de « communs » : salles communes, chambre d'amis, salles de jeux, ateliers, potagers, notamment. Dans les quartiers, elle vise le développement : d'espaces publics de qualité, de la mobilité douce, de surfaces d'activités dédiées à l'économie sociale, solidaire et culturelle, d'une gouvernance de quartier.

Ecologie

La Codha promeut l'écologie dans la construction, la consommation et la mobilité. Elle veille à minimiser les consommations d'énergie tout en maximisant la production d'énergie renouvelable. La coopérative favorise la sobriété énergétique et encourage les circuits courts, et les mises en communs de biens et de services (par exemple mise en place de l'auto-partage Codhality). La coopérative encourage l'appropriation énergétique à travers des événements et des informations sur les installations techniques et les bonnes pratiques. Les coopérateurs.trices s'engagent à respecter les principes d'écologie de la Codha et veillent à minimiser leurs impacts environnementaux.

Finances

La coopérative est sans but lucratif et propose ses logements et ses prestations à prix coûtant et abordable. Elle constitue les réserves nécessaires à une saine gestion, tout en délivrant ses prestations au meilleur prix et en veillant à la stabilité des loyers. Elle finance les recherches, les prestations et les innovations utiles au développement de la coopérative et de ses projets. Elle propose à ses membres d'épargner directement au sein de la coopérative (Dépôt participatif et coopératif), et les partenaires financeurs sont choisis sur des critères de fiabilité, d'éthique et de pérennité.

Entreprise

Comme entreprise, la Codha participe activement au développement du réseau de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle se définit comme une entreprise apprenante, tournée vers l'innovation, la transition écologique et économique. Elle offre un environnement de travail attentif au bien-être de ses collaborateurs.trices, dans le respect de l'égalité de traitement. Son règlement du personnel octroie à ceux.celles-ci des conditions aussi avantageuses, progressistes que possible.

Coopération externe

La Codha est membre des associations et réseaux, régionaux, nationaux et européens des coopératives d'habitation. Elle milite pour diffuser largement l'idéal coopératif et adapter le cadre légal en faveur du développement des coopératives sans but lucratif. La coopérative multiplie les collaborations tant avec des partenaires privés que publics, dans l'objectif d'atteindre et de réaliser ce but idéal.